



Declaration succession non conforme non signée par un des enfants

Par **henri4**, le **13/10/2008** à **19:20**

bonjour,

Mon père est décédé depuis 9 mois, ma mère et ma soeur sont allées signer la déclaration de succession sans moi et sans m'en informer (le notaire ayant envoyé un courrier à ma mère lui demandant de venir avec ses deux filles).

J'ai pris rdv avec le notaire afin de comprendre pourquoi je n'avais pas été prévenue et j'ai pris par la même occasion connaissance du contenu de la déclaration de succession sans pour autant la signer puisque les documents avaient été envoyés aux impôts !

question : le prix de la maison indiqué dans la déclaration de succession est très inférieur à la réalité, comment puis je contester ce document, ai je un délai et comment réajuster le pris en sachant que ma mère refuse catégoriquement toute évaluation par un expert?

Par **Marion2**, le **13/10/2008** à **22:20**

Bonsoir,

Mandez plusieurs agences immobilières et si nécessaire un expert pour l'estimation de cette maison. C'est votre droit.

Le notaire ne l'a pas estimée ?

Coridalement

Par **henri4**, le **14/10/2008** à **20:37**

Merci pour votre réponse,
Puisque je n'ai pas signée la déclaration de succession après le décès de mon père, que va t il se passer pour moi au moment du décès de ma mère ?
Dois je impérativement demander à la signer maintenant? en sachant que le notaire m'indique que les documents ont été envoyé aux impots.

Par **Marion2**, le **14/10/2008** à **21:54**

Bonsoir,
Je ne comprends pas pourquoi le notaire ne vous a pas convoqué !!! Demandez lui une explication.
Je vous conseille de contacter également les impôts à ce sujet.
Bon courage